

# DÉFENSE DE LA LAÏCITÉ

## UNE ORIGINE

### L'ARTICLE 9 DE LA CONVENTION (1792 - 1<sup>ère</sup> RÉPUBLIQUE)

*« Toute Personne a droit à la liberté de pensées, de conscience et de religion »*

## UN FONDEMENT

### LA LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice de cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public ».

**ARTICLE 2 :** « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ».

## UN PRINCIPE

Laïcité de la République : (article 1<sup>er</sup> des Constitutions de 1946 et de 1958)

*« La France est une République Indivisible, Laïque, Démocratique et Sociale ».*

Laïcité de l'Enseignement Public : (Préambule de 1946, intégré dans la Constitution actuelle)

*« L'organisation de l'Enseignement Public Gratuit et Laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat ».*

## UNE ÉVIDENCE... ET LE SENS DE NOTRE COMBAT

La Laïcité, c'est le cadre juridique créant l'une des conditions de l'égalité absolue entre citoyens, quelles que soient leurs convictions :

- Elle assure la Liberté de conscience individuelle (celle de croire ou ne pas croire) ;
  - Elle garantit le libre exercice collectif des cultes ;
  - Par la séparation des églises et de l'Etat, elle empêche toute ingérence financière ou spirituelle (soit des autorités publiques dans le domaine religieux, soit des religions dans la conduite des affaires publiques)
- Les Laïques n'oublient pas le serment qu'ils ont fait à Vincennes, demandant l'abrogation de la loi Debré et de toutes les lois anti-laïques. Aujourd'hui, leur volonté est toujours la même :
- l'argent public doit être réservé uniquement à l'école publique !!!**

LA CONVERGENCE DE MOUVEMENTS LAÏQUES DU LIMOUSIN,  
LES COLLECTIFS DE DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC  
ET DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE PROXIMITÉ

**VOUS CONVIENT À UNE TABLE RONDE / DÉBAT :**

**50 ANS DE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ :**

**50 ANS DE FERMETURES ET DE CONCENTRATIONS**

**SCOLAIRES DANS LE PUBLIC. QUELS BILANS ?**

**QUI SE TIENDRA**

**À L'HÔTEL DE RÉGION**

**SALLE DU CAUSSE - 27, BD DE LA CORDERIE . LIMOGES**

**LE VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2010 à 19 h 30**

**AVEC**

Eddy Khaldi, co-auteur de « Main basse sur l'école publique », chargé de mission au CNAL.

Pierre Souin, vice-pdt de la FNER, Maire et Directeur d'école à Marçq (Yvelines).

Michel Laguionie : Secrétaire de la Libre Pensée de la Haute-Vienne de 1962 à 1982.

